

APPEL D'OFFRES

N° CONAFOHD/DAO/2026/008

Republication

FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'ÉQUIPEMENTS SOLAIRES POUR LES BUREAUX DE CONAFOHD À GOMA ET BUKAVU

Date de publication : 03 août 2026

Date limite de soumission : 17 août 2026 à 16h00 (Heure de Goma) prolongé au 23 août 2026

1. Contexte

Le Conseil National des Fora des ONG Humanitaires et de Développement (CONAFOHD) est la structure nationale de coordination des Fora des organisations non gouvernementales humanitaires et de développement en République Démocratique du Congo. À travers son réseau, CONAFOHD œuvre au renforcement des capacités des organisations membres, à l'amélioration de la coordination humanitaire et au développement de solutions numériques favorisant une meilleure gestion de l'information et une réponse plus efficace aux crises.

Dans le cadre du projet « Autonomisation des communautés d'accueil et des ménages touchés par le conflit pour des moyens de subsistance durables dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri » et de la modernisation de ses infrastructures et afin de garantir la continuité de ses activités, CONAFOHD souhaite renforcer l'autonomie énergétique de ses bureaux de Goma et de Bukavu. Les interruptions fréquentes de l'alimentation électrique affectent le fonctionnement quotidien des bureaux, limitent l'utilisation des outils numériques, perturbent les réunions virtuelles, ralentissent la production des rapports et compromettent le bon fonctionnement de plateformes numériques.

Afin de remédier à cette situation, CONAFOHD lance le présent appel d'offres en vue de sélectionner une entreprise spécialisée dans les systèmes photovoltaïques capable d'assurer la fourniture, la livraison, l'installation, les essais et la mise en service des équipements décrits dans le présent dossier.

2. Objet de l'appel d'offres

Le présent marché porte sur la fourniture et l'installation de solutions solaires destinées à améliorer l'alimentation électrique des bureaux de CONAFOHD à Goma et à Bukavu.

Le marché est divisé en deux lots distincts afin de permettre aux soumissionnaires de présenter une offre pour un ou plusieurs lots selon leurs capacités techniques et opérationnelles.

Le **Lot 1** concerne le bureau de Goma et consiste en la fourniture et l'installation d'une mini-centrale photovoltaïque d'une capacité comprise entre **2 et 3 kW**, capable d'assurer l'alimentation continue des équipements informatiques et administratifs du bureau.

Le **Lot 2** concerne le bureau de Bukavu et porte sur la fourniture, la livraison et l'installation d'une **batterie solaire de 250 Ah**, compatible avec l'installation solaire existante et destinée à renforcer la capacité de stockage énergétique du système déjà en place.

Chaque marché comprend la fourniture des équipements, leur transport jusqu'au site concerné, l'installation complète, les essais de fonctionnement, la mise en service, ainsi que la formation du personnel utilisateur.

3. Spécifications techniques

Pour le **bureau de Goma**, le fournisseur proposera une solution photovoltaïque complète permettant d'assurer une alimentation électrique stable et continue des installations du bureau.

La solution devra être dimensionnée pour alimenter notamment les postes informatiques, les équipements réseau, les systèmes de communication, les imprimantes, l'éclairage des bureaux ainsi que tout autre équipement de bureau indispensable au fonctionnement quotidien de CONAFOHD.

L'installation devra comprendre au minimum des panneaux photovoltaïques, un onduleur hybride, un système de stockage par batteries, les protections électriques, les dispositifs de mise à la terre, les structures de fixation, l'ensemble du câblage ainsi que tous les accessoires nécessaires à une installation conforme aux normes en vigueur. Les équipements proposés devront être neufs, de première qualité, bénéficier d'une garantie constructeur et provenir de fabricants reconnus.

Pour le **bureau de Bukavu**, le fournisseur devra assurer la fourniture et l'installation d'une batterie solaire de **250 Ah** compatible avec l'installation existante. Avant toute installation, il appartiendra au fournisseur de vérifier la compatibilité technique de la batterie proposée avec les équipements déjà installés et de procéder, si nécessaire, aux adaptations indispensables pour garantir le bon fonctionnement du système.

Toutes les fournitures devront être accompagnées de leurs fiches techniques, certificats de garantie et manuels d'utilisation.

4. Prestations attendues

Le fournisseur retenu sera responsable de l'ensemble des prestations nécessaires à la bonne exécution du marché.

À ce titre, il procédera, si nécessaire, à une visite technique préalable des sites afin de confirmer les caractéristiques de l'installation à réaliser. Il assurera ensuite la fourniture des équipements, leur transport jusqu'aux bureaux de CONAFOHD, leur installation complète, les essais de fonctionnement, la mise en service et la formation d'au moins deux membres du personnel de CONAFOHD sur l'utilisation et l'entretien des équipements.

À l'issue des travaux, le fournisseur remettra un dossier technique comprenant les plans d'installation, les notices d'utilisation, les certificats de garantie ainsi qu'un rapport de mise en service.

5. Conditions de participation

Le présent appel d'offres est ouvert aux entreprises légalement établies en République Démocratique du Congo ou à toute autre entreprise autorisée à exercer ses activités sur le territoire national.

Les soumissionnaires devront justifier d'une expérience avérée dans la fourniture et l'installation de systèmes photovoltaïques similaires et disposer des capacités techniques, humaines et financières nécessaires à la bonne exécution du marché.

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre les documents administratifs requis, notamment son Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM), son Numéro d'Identification Nationale (ID NAT), son Numéro d'Identification Fiscale (NIF), ses coordonnées bancaires, ses principales références techniques ainsi que les fiches techniques des équipements proposés.

6. Critères d'évaluation

Les offres reçues seront analysées par la Commission de Passation des Marchés de CONAFOHD conformément aux critères ci-après.

Critère	Pondération
Conformité technique de l'offre	40 %
Qualité et performance de la solution proposée	15 %
Expérience du fournisseur	15 %
Garantie et service après-vente	10 %
Délai de livraison et d'installation	10 %
Offre financière	10 %



TOTAL	100 %
--------------	--------------

Seules les offres ayant satisfait aux exigences administratives et obtenu une note technique jugée satisfaisante seront admises à l'évaluation financière.

7. Calendrier de la procédure

Étape	Date
Publication de l'appel d'offres	03 août 2026
Période de préparation des offres	03 au 17 août 2026 prolongé au 23 août 2026
Date limite de réception des offres	17 août 2026 à 16h00 prolongé au 23 août 2026
Ouverture des offres	18 août 2026 revue au 24 août 2026
Analyse technique et financière	18 au 20 août 2026 revue du 24 au 27 août 2026
Notification du fournisseur retenu	À partir du 28 août 2026
Signature du contrat	Selon les disponibilités des Parties

8.

Modalités de soumission

Les offres devront être soumises sur la plate-forme sécurisée EXT-COD : disponible sur le lien suivant : <https://eu.eu-supply.com/ctm/supplier/publictenders?B=WELTHUNGERHILFE> ou par mail au : recrutement@conafohd.org

« Appel d'Offres N° CONAFOHD/DAO/2026/008 – Fourniture et installation d'équipements solaires »

Toute offre reçue après la date et l'heure limites de soumission ne sera pas prise en considération.

9. Conditions de garantie

Les équipements fournis devront bénéficier d'une garantie constructeur couvrant les défauts de fabrication ainsi que les dysfonctionnements liés à une utilisation normale.

Le fournisseur retenu s'engage à assurer un service après-vente, à intervenir dans des délais raisonnables en cas de panne et à fournir les pièces de rechange nécessaires pendant toute la durée de la garantie.

10. Dispositions finales

CONAFOHD se réserve le droit de demander toute information complémentaire aux soumissionnaires, d'effectuer une visite de vérification, de négocier certains aspects techniques ou financiers avec le soumissionnaire classé premier, ou encore de déclarer le présent appel d'offres infructueux si aucune offre ne répond aux exigences du dossier.

La participation au présent appel d'offres est gratuite. Les frais engagés par les soumissionnaires pour la préparation et la soumission de leurs offres demeurent entièrement à leur charge.

Le présent dossier d'appel d'offres est publié le **03 août 2026** et demeure ouvert jusqu'au **23 août 2026 à 16h00**, heure de Goma.

Fait à Kinshasa le 31 juillet 2026



ANNEXE I : Formulaire de déclaration des fournisseurs de CONAFOHD

Remarque : ce formulaire de déclaration des fournisseurs, qui inclut votre certification par signature, fait partie de la procédure de qualification de nos fournisseurs et prestataires de services. Ne pas remplir ce formulaire dans son intégralité vous expose à une disqualification de l'appel d'offres.

1. Informations sur le fournisseur

En signant la certification à la fin de ce formulaire de déclaration des fournisseurs, vous confirmez que toutes les informations des parties 1.1 et 1.2 ci-dessous sont exactes et complètes.

1.1 Informations relatives à votre entreprise

Veuillez fournir les informations suivantes relatives à votre entreprise et joindre une copie du document d'enregistrement légal de votre entreprise.

Nom de l'entreprise	
Forme juridique Si le fournisseur n'est pas une société enregistrée, écrivez « non enregistrer ».	
Année de création	
Pays d'établissement	
Numéro de TVA ou d'enregistrement	
Coordonnées bancaires Indiquez le nom du titulaire du compte, le nom de la banque, l'IBAN, le code SWIFT et la devise utilisée.	
Adresse physique, adresse email et site Web	
Contact du service marketing et du service commercial	
Services proposés par l'entreprise (portefeuille de l'entreprise)	
Autres informations	

1.2 Informations sur les cadres de la direction

CONAFOH applique des normes morales élevées relatives à la conduite de ses employées, partenaires, fournisseurs et autres prestataires de services. Comme indiqué dans la partie 2.3 ci-dessous, une de ces normes concerne la condamnation du terrorisme et l'engagement qu'aucun fonds ou ressource ne sera utilisé pour soutenir les terroristes ou les activités terroristes d'aucune façon. Cette norme fait partie intégrante du fonctionnement de CONAFOHD. Nos bailleurs institutionnels et nos banques exigent également que nous contrôlions régulièrement nos fournisseurs et prestataires de services sur les listes de terroristes suspects connus.

Nous sommes donc tenus de recueillir certaines informations pertinentes relatives aux cadres de la direction pour chaque fournisseur. Nous demandons notamment des informations relatives à vos 4 principaux responsables (par exemple, les membres du comité exécutif, les cadres de la direction ou les chef-e-s de service). En général, il s'agit



des personnes figurant sur le justificatif d'enregistrement de votre entreprise. Si votre entreprise compte moins de 4 cadres, veuillez fournir leurs informations et nous en informer lors de la soumission du formulaire.

Les données recueillies ci-dessous seront utilisées uniquement à des fins de contrôle sur les listes de sanctions internationales librement accessibles et publiées sur Internet. Ces données seront protégées conformément aux lois applicables en matière de protection des données. Si vous avez des questions concernant cette exigence ou sur la façon dont vos données seront traitées ou stockées, veuillez contacter votre interlocuteur·trice à CONAFOHD ou envoyer un e-mail à conafohd@gmail.com ou à info@conafohd.org.

Cadre de la direction n°1			
Nom complet (prénom, suivi du deuxième prénom et du nom de famille)			
Nationalité		ID Card:	
Adresse (au minimum, pays de résidence)			
Sexe (facultatif)			
Date de naissance	Date :	Mois :	Année :
Cadre de la direction n°2			
Nom complet (prénom, suivi du deuxième prénom et du nom de famille)			
Nationalité		ID-Card:	
Adresse (au minimum, pays de résidence)			
Sexe (facultatif)			
Date de naissance	Date :	Mois:	Année :
Cadre de la direction n°3			
Nom complet (prénom, suivi du deuxième prénom et du nom de famille)			
Nationalité		ID-Card:	
Adresse (au minimum, pays de résidence)			
Sexe (facultatif)			
Date de naissance	Date :	Mois :	Année :
Cadre de la direction n°4			



Nom complet (prénom, suivi du deuxième prénom et du nom de famille)			
Nationalité		ID Card:	
Adresse (au minimum, pays de résidence)			
Sexe (facultatif)			
Date de naissance	Date :	Mois :	Année :

2. Déclaration de politique de CONAFOHD

2.1 CONAFOHD soutient les objectifs du Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies est une initiative de politiques stratégiques pour les organisations qui s'engagent à aligner leurs activités et leurs stratégies sur 10 principes universellement admis dans les domaines des droits de l'homme, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Droits de l'Homme

- Principe 1 : les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme internationalement admis ; et
- Principe 2 : garantir qu'elles ne participent pas à des violations des droits de l'homme.

Droits du travail

- Principe 3 : les entreprises soutiennent le droit d'association et travaillent efficacement en faveur du droit à la négociation collective ;
- Principe 4 : élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- Principe 5 : abolition effective du travail des enfants ;
- Principe 6 : élimination de toute discrimination en matière d'emploi et d'activité professionnelle.

Environnement

- Principe 7 : les entreprises doivent soutenir une approche préventive face aux défis environnementaux ;
- Principe 8 : les entreprises prennent des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- Principe 9 : les entreprises favorisent le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- Principe 10 : les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, dont l'extorsion et la corruption.

De plus amples informations sur le Pacte mondial des Nations Unies sont disponibles (dans une grande variété de langues) sur <https://www.unglobalcompact.org>

2.2 CONAFOHD adhère strictement à son propre code de conduite

Le code de conduite de CONAFOHD s'appuie sur les principes du Pacte mondial de l'ONU et fait partie intégrante de tout le travail de CONAFOHD. Tous les fournisseurs de CONAFOHD sont tenus d'agir conformément aux valeurs de notre code de conduite, qui sont les suivantes :

- Respect des normes les plus strictes en matière de comportement personnel et professionnel
- Aucune activité religieuse ou politique au nom de CONAFOHD



- Pas de discrimination
- Responsabilité en matière de santé et de sécurité
- Pas de violence sexuelle
- Protection de l'enfance
- Gestion responsable des données et des informations personnelles
- Utilisation responsable des ressources
- Pas de soutien au terrorisme ou au blanchiment d'argent
- Pas de corruption
- Éviter les conflits d'intérêts
- Pas de consommation d'alcool ou de drogues lors du travail
- Le port d'armes est interdit
- Obligation de signaler toutes préoccupations, soupçons et toute prise de connaissance d'infractions au code de conduite

Le code de conduite complet est disponible à l'adresse suivante : <https://drive.google.com/file/d/1bREFr0L4q7IG0te0fpndhrOW73zu4BFf/view?usp=sharing>

En signant ce formulaire de déclaration des fournisseurs, vous acceptez explicitement de respecter ces principes.

2.3 CONAFOHD s'oppose à toutes formes de terrorisme et de blanchiment d'argent CONAFOHD s'oppose à toutes formes de terrorisme et ne soutiendra, ne tolérera, ou n'encouragera jamais sciemment le terrorisme ou les activités de celles et ceux qui prennent part au terrorisme ou au blanchiment d'argent. Conformément aux directives du Conseil de sécurité des Nations Unies et de l'Union européenne, CONAFOHD est fermement attachée à la lutte internationale contre le terrorisme et, en particulier, contre le financement du terrorisme. En vertu de ce principe, CONAFOHD compare ses fournisseurs et leurs décideurs aux listes de terroristes connus et suspectés afin de s'assurer qu'aucun de ses fonds ou de ceux de ses donateurs n'est utilisé, directement ou indirectement, pour soutenir des individus ou des entités associés au terrorisme ou au blanchiment d'argent. En soumettant une offre, les fournisseurs et les prestataires de services acceptent par conséquent ce processus de contrôle, y compris l'obligation de fournir les informations requises pour effectuer ce contrôle (voir les parties 1.1 et 1.2 ci-dessus).

3. Déclaration des fournisseurs

Nous, _____ (nom de l'entreprise) affirmons par la présente que

- a) Toutes les informations présentées dans les parties 1.1 et 1.2 ci-dessus sont correctes et complètes ;
- b) Nous ne faisons pas l'objet de procédures de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation judiciaire, et n'avons pas cessé nos activités commerciales et ne sommes pas dans une situation équivalente en vertu de procédures conformes aux dispositions légales nationales,
- c) Nous ne faisons pas l'objet de sanctions suite à un jugement pénal contraignant pour des raisons remettant en cause notre fiabilité professionnelle,
- d) Nous nous acquittons de notre obligation de payer les cotisations d'assurance sociale, les impôts et autres prélèvements conformément aux dispositions légales de la juridiction dans laquelle se trouve notre bureau. De la juridiction du destinataire et de la juridiction où le contrat est exécuté ; nous assurons que nous respecterons la législation applicable et les normes communes en matière de salaires, de législation sociale, de sécurité et de santé au travail ;
- e) Nous ne faisons pas l'objet d'une peine juridiquement contraignante pour cause de fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, ou tout autre acte enfreignant les intérêts financiers de toute autre personne physique ou morale ;
- f) Aucune violation grave d'un contrat en raison de non-exécution d'obligations contractuelles n'a été constatée dans le cadre d'un autre contrat ou dans le cadre d'un contrat attribué par un bailleur institutionnel dans le domaine de la coopération au développement, de l'aide humanitaire ou de tout autre secteur de financement public (ci-après dénommé bailleur de fonds public) ;
- g) Nous vous fournissons toutes les informations nécessaires pour participer à un appel d'offres, et toutes les informations soumises pour ce dernier sont exactes et complètes ;



- h) Concernant les contrats qui sont finalement payés sur les fonds d'un donateur institutionnel, nous n'avons pas été accusés de rupture de contrat en raison d'une violation flagrante de nos obligations contractuelles ;
- i) Nous n'avons pas été exclus par un bailleur de fonds public de sa liste de partenaires contractuels en raison de problèmes éthiques ;
- j) Dans le cas d'être choisi comme fournisseur pour un projet de CONAFOHD, nous assurons à CONAFOHD, à tout donateur institutionnel impliqué dans le projet, et aux auditeurs engagés par CONAFOHD ou un tel donateur institutionnel, qu'ils auront un accès raisonnable et sur demande à nos documents commerciaux et comptables aux fins de contrôles et d'audits ;
- k) Nous respectons les droits sociaux fondamentaux et condamnons le travail des enfants ;
- l) Nous comprenons que CONAFOHD réalisera un contrôle pour s'assurer que ni notre entreprise ni nos quatre principaux cadres de la direction ne figurent sur les listes de terroristes connus ou présumés émises par nos bailleurs institutionnels ou par les gouvernements dont ils font partie ;
- m) Nous soutenons les objectifs du Pacte mondial des Nations Unies ; et
- n) Nous agissons conformément aux valeurs du code de conduite de CONAFOHD.

Place, date

Nom, signature

Note : la déclaration suivante à signer par votre entreprise fait partie du processus de qualification pour nos fournisseurs.

